Nations Unies ECE/EB.AIR/GE.1/2013/8

Conseil économique et social

Distr. générale
1er juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-septième session
Genève, 9-11 septembre 2013
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par le Bureau de l'Organe directeur

Activités du Bureau de l'Organe directeur

Note du secrétariat

Résumé

À sa trente-sixième session, tenue à Genève du 17 au 19 septembre 2012, l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a demandé à son président de lui fournir, à sa session suivante, des informations sur les activités du Bureau (ECE/EB.AIR/GE.1/2012/2 (à paraître), par. 10 e)).

La présente note rend compte des débats qui ont eu lieu lors de la réunion du Bureau et du Bureau élargi tenue du 18 au 20 février 2013 à Genève, ainsi que des résultats de cette réunion.

GE.13-22631 (F) 250713 260713

Merci de recycler

Introduction

1. On trouvera dans la présente note des précisions sur les activités du Bureau de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), ainsi que sur les résultats de la réunion du Bureau et du Bureau élargi tenue du 18 au 20 février 2013 à Genève[1].

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion du Bureau élargi les membres du Bureau suivants: Mme Sonja Vidič (Croatie), Présidente de l'Organe directeur, M. Peringe Grennfelt (Suède), M. Xavier Querol (Espagne), M. Jan Macoun (République tchèque) et M. Paul Ruyssenaars (Pays-Bas). M. Yrjö Viisanen (Finlande) et M. Savvas Kleanthous (Chypre) n'ont pas pu y participer. M. Martin Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Président de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (la Convention sur la pollution atmosphérique), a également pris part à la réunion.

3. Des représentants des quatre centres de l'EMEP étaient présents à la réunion du Bureau élargi: le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE). Y ont également participé Mme Laurence Rouïl (France) et Mme Oksana Tarasova (Organisation météorologique mondiale), Coprésidentes de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, M. Christopher Dore (Royaume-Uni), Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, M. Frank Dentener, Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, et M. Jean-Paul Hettelingh (Pays-Bas), chef du Centre de coordination pour les effets (CCE). Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'organe de tutelle de l'EMEP, était représenté.

4. Mme Anna Engleryd, Coprésidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, et M. Terry Keating, Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, ont pris part aux débats par liaison téléphonique.

B. Organisation des travaux

5. Le Bureau a pris note des exposés faits oralement par les présidents des équipes spéciales et les centres de l'EMEP, ainsi que des rapports écrits de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de travail pour 2012 et 2013.

[1] Les propositions du Bureau concernant le financement de l'EMEP sont présentées dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2013/9.

I. Questions découlant des trentième et trente et unième sessions de l'Organe exécutif et de la trente-sixième session de l'Organe directeur de l'EMEP

A. Sujets traités, conclusions et décisions

6. Le secrétariat a appelé l'attention sur les principaux résultats de la trente et unième session de l'Organe exécutif de la Convention, en particulier l'adoption de modifications du Protocole à la Convention relatif aux métaux lourds. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a récapitulé les aspects marquants et les résultats de la trente-sixième session de l'Organe directeur, ainsi que ceux des trentième et trente et unième sessions de l'Organe exécutif présentant un intérêt pour l'EMEP, notamment un débat approfondi sur les inventaires des émissions sous l'angle tant scientifique que directif, à savoir la résolution spatiale de la zone des activités de l'EMEP et les projections par mailles, les modifications à apporter aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires au titre du Protocole révisé relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)[2] et l'évaluation des inventaires des émissions de polluants organiques persistants[3]. La Présidente a également souligné la nécessité d'améliorer la communication et les services entre les centres de l'EMEP et les Parties, et a décrit brièvement les mesures prises pour élaborer le plan de travail de la Convention pour 2014-2015.

7. Le Bureau a déclaré qu'il faudrait déployer davantage d'efforts pour mettre en relief le rôle de l'EMEP; l'établissement de rapports ciblés et l'amélioration des sites Web pouvaient être des moyens d'atteindre cet objectif. La nécessité de contacts directs entre les Parties et les centres de l'EMEP a également été soulignée.

B. Plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention

8. Le Président de l'Organe exécutif a présenté les préparatifs engagés pour le plan de travail de la Convention pour 2014-2015, notant qu'à la différence des années précédentes le nouveau plan de travail devrait mieux concilier les démarches ascendante et descendante en mettant à profit les contributions de l'Organe exécutif, des autres organes subsidiaires ainsi que des centres, équipes spéciales et groupes d'experts. Le nouveau plan de travail devrait également contribuer à faire mieux connaître la Convention et ses réalisations. En outre, des efforts devraient être faits pour le rendre plus accessible au grand public et aux non-spécialistes. Après avoir examiné la structure du plan de travail, le Bureau est convenu que:

a) Le plan devait être axé sur les produits, par exemple des rapports et autres documents écrits, et s'attacher à répondre aux besoins des Parties en fournissant les données, renseignements et conseils demandés et en prévoyant des ateliers, des activités de formation, la mise au point et l'élargissement de bases de données, l'élaboration de modèles, etc.;

[2] Décision 2012/3 de l'Organe exécutif concernant les ajustements au titre du Protocole de Göteborg à apporter aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales, et décision 2012/4 concernant l'application provisoire d'un amendement au Protocole de Göteborg (voir ECE/EB.AIR/111/Add.1.).

[3] Décision 2012/24 de l'Organe exécutif concernant la notification des polluants organiques persistants (voir ECE/EB.AIR/113/Add.1).

b) Chaque activité devait être liée à la stratégie à long terme de la Convention (ECE/EB.AIR106/Add.1, décision 2010/18), au plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme (ECE/EB.AIR/109/Add.1, décision 2011/14) ou à d'autres décisions de l'Organe exécutif ou de l'Organe directeur de l'EMEP;

c) Pour chaque activité, il faudrait donner une estimation du coût total et indiquer la source de financement (pays chef de file, fonds d'affectation spéciale de l'EMEP, contributions en nature, financement en instance, etc.).

9. Le Bureau a noté que les mandats des centres pourraient également être mis à jour. Le plan de travail devait contenir des liens renvoyant aux mandats actualisés. Le Centre de synthèse météorologique-Ouest a proposé d'établir d'ici au 5 avril 2013, en collaboration avec les autres centres de l'EMEP, un projet de plan de travail pour 2014-2015 suivant le nouveau mode de présentation. Le secrétariat a offert d'élaborer un modèle pour le nouveau plan de travail en se fondant sur les éléments mentionnés plus haut ainsi que sur la structure des plans de travail des autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement.

C. Incidences de la stratégie à long terme de la Convention et de son plan d'action sur les travaux futurs de l'EMEP

10. Le Bureau a examiné les incidences, pour les activités de surveillance de l'EMEP et pour ses futurs plans de travail, de la stratégie à long terme prévue pour la Convention et du plan d'action pour sa mise en œuvre. Il a noté que la stratégie à long terme de l'EMEP était globalement conforme à celle de la Convention. Toutefois, certains éléments de la stratégie de la Convention, comme les activités de sensibilisation au-delà de la région de la CEE et la coopération avec d'autres conventions et organisations traitant de questions relatives à l'environnement, n'étaient pas encore pleinement pris en compte dans le plan de travail de l'EMEP. Par ailleurs, la coopération entre l'EMEP et les Parties devait être renforcée et suivie.

D. Mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP pour 2010-2019

11. Le Bureau a examiné la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP pour 2010-2019 (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/15) en concentrant son attention sur les programmes de mesure en cours et les besoins des Parties. Il a noté que la mise en œuvre de la stratégie incombait principalement aux centres. Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques a présenté un aperçu des pays communiquant des informations à la base de données mondiale EBAS[4] de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère. Les pays voudraient peut-être faire des observations sur ce sujet lors de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (6-8 mai 2013). Des critères de conformité avaient été intégrés dans la stratégie de surveillance de l'EMEP. Le Bureau a invité les Coprésidentes de l'Équipe spéciale à rédiger une lettre qui serait envoyée aux représentants de l'EMEP avant la réunion pour demander aux Parties de présenter à cette occasion leur expérience de la mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

[4] http://ebas.nilu.no.

E. Coopération avec le Groupe de travail des effets

12. La Présidente a informé le Bureau des résultats de la trente-sixième session de l'Organe directeur de l'EMEP (Genève, 17-19 septembre 2012) et de la trente et unième session du Groupe de travail des effets (Genève, 20 et 21 septembre 2012), en insistant sur les liens entre l'EMEP et les activités menées dans le cadre du Groupe de travail. Le Bureau est convenu que l'atelier conjoint organisé lors de la trente-sixième session de l'Organe directeur de l'EMEP avait contribué de façon positive à conférer un caractère plus cohérent à la collaboration entre l'EMEP et les programmes axés sur les effets. Le Bureau a invité les spécialistes des effets à participer largement à l'avenir aux sessions de l'Organe directeur de l'EMEP. Il a été convenu que les réunions des équipes spéciales et les ateliers pourraient fournir des occasions de renforcer les échanges entre les spécialistes de la surveillance et de la modélisation des deux organes scientifiques de la Convention.

13. Dans l'après-midi du 20 février, le Bureau a tenu une séance commune avec le Bureau élargi du Groupe de travail des effets. Des exposés ont été faits par un représentant du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures, concernant les avantages des mesures antipollution pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes – une initiative conjointe des PIC rattachés au Groupe de travail des effets (rapport à soumettre à l'Organe exécutif et brochure) – et par un représentant du Centre de coordination pour les effets, concernant l'état de la mise à jour du document d'orientation sur l'amélioration de la situation en matière de santé et d'environnement (au titre du Protocole de Göteborg révisé). En outre, les questions ci-après ont été abordées:

a) Présentation cohérente des données élaborées par l'EMEP et le Groupe de travail des effets en matière de surveillance, de modélisation, d'effets et autres, et possibilité de mettre en place un site Web commun pour la partie scientifique de la Convention;

b) Évaluation des politiques antérieures visant à réduire la pollution de l'air et des données scientifiques rassemblées au titre de la Convention, sous la forme d'un ou de plusieurs rapports d'évaluation analogues à ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

c) Avantages et inconvénients d'un regroupement des deux organes en un seul programme scientifique relevant de la Convention, et examen en cours des PIC. À ce propos, il a été noté qu'un atelier serait organisé à la mi-avril à l'occasion de la réunion de l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie et que tous les PIC y participeraient.

Par ailleurs, le Président du Groupe de travail des effets a fait part des préparatifs du prochain atelier Saltsjöbaden V (Göteborg (Suède), 24-26 juin 2013). Les ateliers de cette série servaient de cadre à des échanges de vues et d'idées nouvelles entre divers acteurs (Parties, scientifiques, organisations non gouvernementales et milieux industriels) au sujet des priorités futures de la Convention.

14. Le Bureau a recommandé que l'action engagée pour resserrer la coopération entre les deux groupes scientifiques soit poursuivie et que des objectifs à court et à long terme soient définis dans l'optique des efforts d'intégration avec le Groupe de travail des effets.

II. État d'avancement des travaux

A. Émissions

15. Le représentant du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) a fait le point en ce qui concerne la communication de données sur les émissions en 2012 ainsi que les travaux du CIPE sur l'examen des données dans le cadre des étapes 1, 2 et 3, notamment la fourniture d'un appui en ligne aux experts nationaux. Les Parties à la Convention avaient, dans leur quasi-totalité (94 %), soumis leurs inventaires des émissions en 2012, les seules exceptions étant l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et le Kazakhstan qui n'avaient pas fourni d'estimations de leurs émissions nationales. Un des aspects importants des activités du CIPE en 2013 consisterait à fournir aux Parties un appui concernant la notification de leurs émissions de polluants organiques persistants, compte tenu des décisions 2011/13 et 2012/14 de l'Organe exécutif sur cette question. Le *Guide des inventaires des émissions de polluants atmosphériques de l'EMEP et de l'Agence européenne pour l'environnement*[5] ne fournissait pas de coefficients d'émission valables pour plusieurs sources, ce qui pouvait entraîner d'autres omissions ou une confusion avec les estimations des émissions nationales. L'attention a été appelée sur la collaboration entre le CIPE, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Centre commun de recherche de l'Union européenne, tant en matière d'échange de données (Base de données sur les émissions pour la recherche sur l'atmosphère à l'échelle mondiale (EDGAR)) que pour l'établissement et l'examen des inventaires. Les participants ont également été informés des préparatifs des examens approfondis des inventaires d'émissions prévus en 2013. À cet égard, les Parties qui devaient faire l'objet d'un examen dans le cadre de l'étape 3 devaient soumettre leur rapport d'inventaire. La mise en place d'un nouveau système de maillage de l'EMEP fondé sur les coordonnées géographiques présentait des difficultés mais aussi des perspectives nouvelles pour les Parties et le CIPE, dont le plan de travail pour 2014-2015 ferait une large place à cette tâche.

16. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a présenté les principaux résultats de la réunion tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Équipe spéciale et les suites données à l'atelier sur les émissions de polluants organiques persistants organisé en 2011 par l'Équipe spéciale. Le Comité d'application de la Convention lui ayant demandé d'examiner les données sur les émissions de polluants organiques persistants de certains pays, l'Équipe spéciale a proposé que ce travail soit effectué par le CIPE dans le cadre de l'examen de l'étape 3 des inventaires des émissions. La réunion de l'Équipe spéciale était aussi consacrée à un débat approfondi sur la vérification des inventaires nationaux des émissions et au projet de directives concernant la procédure d'ajustement au titre du Protocole de Göteborg[6]. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a également attiré l'attention sur les dernières mises à jour du Guide EMEP/AEE et sur les travaux entrepris afin d'actualiser les Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/97), y compris les annexes. Concernant ses travaux futurs, l'Équipe spéciale avait besoin d'un financement supplémentaire pour appuyer les travaux relatifs aux inventaires des émissions dans les pays de l'Europe du Sud et de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

[5] À télécharger à l'adresse http://www.eea.europa.eu/themes/air/emep-eea-air-pollutant-emission-inventory-guidebook/emep.

[6] Voir le projet de directives concernant les ajustements à apporter aux inventaires et aux engagements de réduction des émissions conformément au Protocole de Göteborg tel que modifié (document interne n° 2, trente-sixième session de l'Organe directeur de l'EMEP), consultable à l'adresse http://www.unece.org/index.php?id=30313.

17. Le Bureau s'est félicité des progrès accomplis par le CIPE et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et a constaté qu'un financement supplémentaire pour 2014-2015 serait nécessaire pour appuyer les examens à effectuer dans le cadre de l'étape 3 et l'évaluation des demandes des Parties concernant l'application de la procédure d'ajustement au titre du Protocole de Göteborg. Il a recommandé que l'Organe directeur de l'EMEP, à sa trente-septième session, prête une attention particulière à l'actualisation des Directives pour la communication des données d'émission et aux activités relatives aux émissions dans le plan de travail pour 2014-2015, ainsi qu'aux besoins de financement. Le Bureau a chargé le secrétariat d'informer les Parties concernées au sujet des données d'émission manquantes (y compris les émissions de grandes sources ponctuelles) et de leur demander quand les données pourraient être soumises au CIPE.

B. Surveillance

18. Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a des activités de surveillance du Centre, en mettant l'accent sur les campagnes de surveillance intensive de l'EMEP et sur la collaboration avec le programme de Veille de l'atmosphère globale, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et son Programme mondial de surveillance, l'Organisation météorologique mondiale, le Conseil de l'Arctique et le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique. Le CCQC était l'un des deux centres de données du Programme mondial de surveillance et coopérait en outre étroitement avec la base de données EBAS. Par ailleurs, le CCQC entretenait un dialogue bilatéral avec des Parties au sujet des obligations de surveillance, de la communication des données, de l'assurance qualité et du contrôle qualité. Le secrétariat a signalé au Bureau que la Convention de Stockholm avait demandé à l'EMEP et au Groupe de travail des effets de contribuer au Programme mondial de surveillance.

C. Modélisation atmosphérique des polluants acidifiants et eutrophisants, des photo-oxydants et des particules fines

19. Le Bureau a pris note des progrès décrits dans le domaine de la modélisation atmosphérique des polluants acidifiants, des photo-oxydants et des particules fines par le représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), qui a appelé l'attention sur les activités du CSM-O concernant la modélisation avec une résolution spatiale relativement fine, les tendances sur dix ans en matière de modélisation et de mesures, et les résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour 2012-2013. La modélisation des particules s'était améliorée et un module pour les aérosols organiques secondaires avait été intégré dans la version standard du modèle unifié. Le représentant du CSM-O a également présenté un aperçu de la coopération avec l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et des activités à l'échelle mondiale et régionale, notamment plusieurs projets financés par l'Union européenne comme AeroCom[7], IMPACT2C[8], ECLAIRE[9] et PEGASOS[10]. Le Bureau a dit attendre avec intérêt que lui soient communiqués d'autres résultats des travaux de mise au point et d'amélioration des modèles.

[7] Voir http//aerocom.met.no/cgi-bin/aerocom/surfobs_annualrs.pl?MODELLIST=EMEP.

[8] Voir http//www.hzg.de/science_and_industrie/eu_projects/fp7/climate/012508/index_0012508.html.en.

[9] Voir http://www.eclaire-fp7.eu.

[10] Voir http://pegasos.iceht.forth.gr.

D. Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère

20. Le Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère a présenté l'état d'avancement des activités de l'Équipe spéciale, en attirant l'attention sur la distinction entre influences régionales et extrarégionales sur la qualité de l'air et leurs effets néfastes pour la santé, l'environnement et le climat. Il a également informé le Bureau des projets de l'Équipe spéciale pour la fin de 2013 et pour 2014. Les travaux de l'EMEP et du Groupe de travail des effets étaient essentiels pour permettre à l'Union européenne (UE) de formuler des politiques relatives aux inventaires des émissions, à l'évaluation de la qualité de l'air et aux modèles d'évaluation intégrée. L'Équipe spéciale était également pour l'UE et les États-Unis d'Amérique un outil essentiel de sensibilisation scientifique au-delà de la région de la CEE, en particulier en ce qui concernait des pays aussi importants que l'Inde, la Chine et le Japon.

E. Modélisation atmosphérique et surveillance des polluants organiques persistants et des métaux lourds

21. Le Bureau s'est félicité des progrès décrits par le représentant du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) en matière de modélisation atmosphérique des polluants organiques persistants et des métaux lourds, ainsi que des travaux consacrés à la mise au point du système mondial de modélisation de l'EMEP (projection d'après la longitude et la latitude, échelles spatiales régionale et mondiale) et au calcul des flux de dépôts en fonction des écosystèmes. Le CSM-E avait continué d'aider les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale en leur fournissant les informations nécessaires pour ratifier les protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants. L'attention a été appelée sur la coopération entre le CSM-E et plusieurs organes de la Convention, notamment l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ainsi que d'autres programmes et organismes internationaux, tels que l'Évaluation mondiale du mercure 2013 (pour la Convention de Minamata sur le mercure), le Conseil de l'Arctique et la Commission européenne. Le Bureau a demandé au CSM-E et au CSM-O d'adresser aux Parties une lettre concernant leurs besoins et leurs obligations en matière de données de modélisation.

F. Modèles d'évaluation intégrée

22. La Présidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a fourni des informations sur l'état d'avancement des éléments du plan de travail pour 2012-2013, en particulier les contributions de l'Équipe spéciale à la révision du Protocole de Göteborg.

23. Le représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) a présenté les travaux accomplis concernant les mises à jour du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS), notamment l'introduction récente d'une résolution spatiale plus fine, passée de 28 km x 28 km pour le modèle EMEP à 7 km x 7 km pour le calcul de l'exposition de la population aux particules fines et de leurs effets sur la santé. Les autres mises à jour concernaient les nouvelles charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation fournies par le CCE et les valeurs révisées des concentrations de fond de l'ozone au niveau du sol (contribution issue des travaux de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère). Le CMEI avait tenu des consultations bilatérales avec 14 Parties pour valider la base de données GAINS et y ajouter de nouvelles informations provenant des inventaires nationaux d'émissions récemment notifiés à l'EMEP.

III. Préparatifs de la trente-septième session de l'Organe directeur de l'EMEP

24. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour et l'organisation de la trente-septième session de l'Organe directeur, qui se tiendrait en principe du 9 au 11 septembre 2013, juste avant la trente-deuxième session du Groupe de travail des effets. Il a recommandé de conserver la structure des sessions de l'Organe directeur adoptée l'année précédente. Il a été convenu qu'en 2013 l'Organe directeur serait invité à se concentrer sur trois questions principales: la mise à jour des Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention; les modifications à apporter, au titre du Protocole de Göteborg, aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales; et le projet de plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et le CIPE prendraient l'initiative pour l'examen des deux premières questions. Comme en 2012, l'Organe directeur et le Groupe de travail des effets voudraient peut-être tenir ensemble une session sur des questions d'intérêt commun, parmi lesquelles: le rapport d'évaluation au titre du Protocole de Göteborg tel que modifié (document interne n° 6), un rapport d'évaluation commun de l'EMEP et du Groupe de travail des effets qui devrait être achevé en 2015; les rapports de pays; les questions se rapportant à l'examen des travaux menés au titre de la Convention; les enjeux apparus à l'atelier Saltsjöbaden V; et les sites Web communs. Le Bureau a remercié le Bureau élargi du Groupe de travail des effets de bien vouloir aider à coordonner les préparatifs de la session conjointe. Il est convenu qu'un nouveau point devrait être ajouté à l'ordre du jour des sessions de l'Organe directeur, à savoir le partage d'informations par les Parties au sujet de la mise en œuvre de l'EMEP. Les Parties seraient invitées à présenter leur expérience, leurs succès et leurs difficultés, ainsi que leur collaboration avec les centres de l'EMEP.

IV. Questions financières, utilisation des ressources et budget pour 2013

A. État des contributions obligatoires et volontaires en espèces

25. Le secrétariat a fait le point sur les contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale de l'EMEP, en soulignant que 32 Parties au Protocole de Genève de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe avaient versé une partie au moins de leurs contributions pour 2012. Le total des contributions reçues en 2012 pour le fonds d'affectation spéciale de l'EMEP se chiffrait à 2 532 624 dollars des États-Unis, soit 107 % du montant de 2 358 700 dollars inscrit au budget (la France ayant réglé ses contributions pour 2011 et 2012). Plusieurs Parties avaient antérieurement accumulé des arriérés. Le Bureau s'est félicité de la situation financière pour 2012. Aucune contribution en nature des Parties n'a été signalée en 2012.

B. Utilisation des ressources en 2012 et budget pour 2014

26. Le Bureau a examiné les états financiers établis par le CSM-E, le CSM-O et le CCQC pour 2012. Il a considéré que les ressources pour 2012 avaient été employées comme prévu dans le budget et a pris note des importantes contributions volontaires reçues par les centres, telles que présentées dans leurs états financiers. Les trois centres ont

informé le Bureau, dans leurs états financiers, des contributions en nature reçues des pays hôtes.

27. Le Bureau, hors la présence des représentants des centres, a procédé à un examen approfondi de la répartition du budget pour 2014. Il a noté que la structure du budget de l'EMEP et sa répartition entre les centres ne correspondaient pas aux besoins actuels. De nouvelles priorités étaient fixées pour la Convention dans la stratégie à long terme[11], notamment la nécessité d'un développement plus poussé sur le plan scientifique. Le plan de travail de la Convention pour 2014-2015 devait être approuvé avant l'adoption du budget. Dans le cadre de la Convention, il fallait aussi être en mesure de réagir rapidement aux problèmes signalés par les médias qui présentaient de l'importance aux yeux du grand public, par exemple les épisodes de pollution atmosphérique (particules, feux de forêt, fortes concentrations d'ozone, pollution urbaine). À court et à moyen terme (2013-2015), des travaux supplémentaires devaient être consacrés aux inventaires des émissions, ce qui nécessitait des fonds supplémentaires qui n'avaient pas encore été trouvés, par exemple afin d'actualiser les Directives pour la communication des données d'émission, de mettre au point les méthodes d'estimation des émissions de carbone élémentaire et de noir de carbone, d'effectuer les examens de l'étape 3 et d'évaluer les demandes des Parties concernant l'application de la procédure d'ajustement des objectifs du Protocole de Göteborg. Le Bureau a décidé de poursuivre ses travaux sur le budget des centres de l'EMEP pour 2014-2015 sous une forme modifiée correspondant à la nouvelle structure du plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

[11] Décision 2010/18 de l'Organe exécutif sur la stratégie à long terme pour la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière et le Plan d'action pour son application (voir ECE/EB.AIR/106/Add.1).